

## **PROCÉS VERBAL du 05 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

### **Ordre du jour :**

- 1) Appel d'offre salle polyvalente
- 2) Subvention Familles Rurales
- 3) Cérémonie 21 mai
- 4) Délibérations – Vente terrain n°3 Forêt
- 5) Questions diverses

**Présents :** Mmes Mrs, BERGER Christian, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra

**Absents excusés :** BAUDRY Marc, MARTIN-LALANDE Jacques, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

NOUARD Mathilde donne pouvoir à LEVRARD Damien

PAVARD Jean-Luc donne pouvoir à QUINTON Jean-Paul

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BOUVET Bernard a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 26 avril 2022, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité

**Nombre de membres en exercice : 12 Présents : 8 Pouvoirs : 2 votants : 10**

### **VENTE TERRAIN LOT N°3 – RESIDENCE FORET (Délibération n° 2022/00044)**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Roselyne Annie SCHULMAN pour l'achat du lot n°3 Résidence de la forêt. Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la parcelle AC 295 d'une surface 786m<sup>2</sup>, prix de 19€/m<sup>2</sup> soit 14 915,00€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le compromis et l'acte de vente chez Maître LEPRINCE-VERON, Notaire de Loué.

### **Appel d'offre – Salle polyvalente rénovation énergétique et agrandissement (Délibération n° 2022/00045)**

Concernant l'appel d'offre de la Salle polyvalente pour la rénovation énergétique et un agrandissement, la commission travaux s'est réunie le 4 mai pour analyser les offres avec l'architecte.

Il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

		Entreprises	Montant HT	Montant TTC
<b>Lot n°1</b>	Gros œuvre	VEILLE	29 134,30	34 961,16
<b>Lot n°4</b>	Menuiserie extérieure	OBMP	38 708,01	46 449,61
<b>Lot n°5</b>	Electricité éclairage chauffage Supplément	BERGER Loïc	30 080,52	36 096,62
		BERGER Loïc	6 752,21	8 102,65
<b>Lot n°6</b>	Plomberie	GTS	4 328,03	5 193,64
<b>Lot n°7</b>	CTA VMC PAC	MCI	46 267,08	55 520,50
<b>Lot n°8</b>	Isolation plâtre	MEIGNAN	48 038,15	57 645,78
<b>Lot n°10</b>	Peinture	BOULFRAY	15 859,46	19 031,35
<b>TOTAL</b>			<b>219 167,76</b>	<b>263001,31</b>

Concernant les lots n°2 et 9, nous n'avons reçu aucune offre. Un appel d'offre va être relancé pour ces 2 lots.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

### **Subvention Familles Rurales (Délibération n° 2022/00046)**

Dans le cadre du chantier « Argent de poche » qui s'est déroulé du 11 au 15 avril 2022, Familles Rurales a réglé les gratifications aux sept participants. 4 x ½ journée à 15€ =60€ soit 60 x 7 = 420 euros  
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remboursement de 420euros à Familles Rurales.

### **Cérémonie du 21 mai de la Préparation Militaire Marine (PMM)**

Concernant la remise de brevets et d'insignes de la Préparation Militaire Marine (PMM), Monsieur le Maire présente le programme de la cérémonie du 21 mai.

### **6) QUESTIONS DIVERSES**

- Consultation foin

**La séance est levée à 21 h 40**

## **PROCÉS VERBAL du 31 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mai 2022, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

### **Ordre du jour :**

- 1) Subvention associations 2022
- 2) Salle polyvalente - Appel d'offre lots n°2 et n°9
- 3) Lotissement de la forêt – Vente lot n°6
- 4) Vente d'herbe
- 5) Point voirie LBN
- 6) Chantier argent de poche
- 7) Statut Pêche
- 8) Délibérations
- 9) Questions diverses  
\* PLUi

**Présents :** Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne.

**Absents excusés :** MARTIN-LALANDE Jacques, VINCENT Alexandra Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

VINCENT Alexandra donne pouvoir à NOUARD Mathilde

MARTIN-LALANDE Jacques donne pouvoir à BAUDRY Marc

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc BAUDRY a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 5 mai 2022, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité

**Nombre de membres en exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 2 votants : 12**

### **SUBVENTION ASSOCIATIONS 2022 (Délibération n° 2022/00047)**

<b>Subventions</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Proposition du Maire +5%</b>	<b>Vote du Conseil</b>
Comité d'animation	250,00	250,00	125,00	125,00	262,00	262,00
Pêcheur dyonisien	300,00	300,00	150,00	150,00	315,00	315,00
Section AFN-UNC & APG	250,00	250,00	125,00	125,00	262,00	262,00
Comice agricole communal	600,00	600,00	100,00	100,00	630,00	630,00
Musique municipale	3000,00	3000,00	1500,00	1500,00	1575,00	1575,00
Union sportive (Foot à 7)	700,00	700,00	0,00	700,00	735,00	735,00
Charnie Rando - Blandouet	100,00	100,00	0,00	100,00	105,00	105,00
Ainés Ruraux - Saint Denis d'Orques	250,00	250,00	12500	125,00	262,00	262,00
Gaule de Joué en Charnie	176,00	176,00	88,00	88,00	185,00	185,00
Familles rurales SDDO	250,00	250,00	125,00	125,00	262,00	262,00
Pompier	100,00	100,00	150,00	150,00	157,00	157,00
ACMA	300,00	300,00	300,00	300,00	315,00	315,00
Petit babilard – Atelier Histoire - Blandouet	100,00	100,00	100,00	100,00	105,00	105,00
Histoire & patrimoine – Saint Denis d'Orques	250,00	250,00	125,00	125,00	262,00	262,00
Nos amis de la gendarmerie	20,00	30,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Groupement dionysien FGDON - Saint Denis d'Orques	250,00	250,00	250,00	250,00	262,00	262,00
Chevillé au fil du temps (14€/enfants x 36)	630,00	630,00	504,00	0,00 (574,00 - 41 enfants)	..,00 (.. enfants)	En attente
<b>Total</b>	<b>9 526,00</b>	<b>9 736,00</b>	<b>3 817,00</b>	<b>4 687,00</b>	<b>5 744,00</b>	

Ces subventions seront versées après assemblée générale et remise des comptes de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## **Salle polyvalente rénovation énergétique et agrandissement - Appel d'offre lots n°2 et 9**

### **(Délibération n° 2022/00048)**

Concernant les lots n°2 et 9 du dossier Salle polyvalente pour la rénovation énergétique et un agrandissement, un nouvel appel d'offre a été lancé.

Une seule réponse pour le lot n°2 s'élevant à 33 722,46€ HT avec une variante à 46 730,34€HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de 33 722,46€ HT soit 40 466,95€TTC de l'entreprise ATOUT BOIS.

Concernant le lot n°9 après avoir fait trois consultations, nous n'avons reçu aucune offre. Nous allons demander des devis auprès de menuisiers.

### **VENTE TERRAIN LOT N°6 – RESIDENCE FORET (Délibération n° 2022/00049)**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme PIEDERRIERE Sandrine pour l'achat du lot n°6 Résidence de la forêt. Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la parcelle AC 298 d'une surface 808m<sup>2</sup>, prix de 19€/m<sup>2</sup> soit 15 352,00€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents administratifs nécessaires et l'acte de vente chez Maître LEPRINCE-VERON, Notaire de Loué.

### **VENTE D'HERBE 2022 (Délibération n° 2022/00050)**

Monsieur le Maire demande à Camille BOURGOIN de sortir de la salle.

Concernant le lot de vente d'herbe 2022 d'une surface de 3,5 hectares, nous avons reçu deux offres.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la plus élevée soit 330 euros.

Vote : Abstention : 0 - non : 0 - Pour : 11

### **5) POINT VOIRIE LBN**

Monsieur QUINTON présente les travaux de voirie 2022 prévu par la CCLBN.

### **6) CHANTIER ARGENT DE POCHE**

Monsieur QUINTON présente le dossier argent poche. Il est envisagé de mettre en place un chantier la semaine du 18 au 22 juillet.

### **7) STATUT PECHE**

La gestion de la régie pêche est compliquée. Actuellement la Commune achète le poisson et vend les cartes. Afin que l'association de pêche gère tout, il faudrait étudier une convention entre l'association de la pêche et la Commune.

### **ACHAT TERRAIN IMPASSE BOIS JOLI (Délibération n° 2022/00051)**

Monsieur le Maire présente une demande d'achat de 6000m<sup>2</sup> sur la parcelle du terrain Impasse du bois joli. Il propose 8,00€ du mètre carré. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et les documents administratifs nécessaires à la vente.

### **9) Questions diverses**

\* PLUi : Concernant le PLUi, Marc BAUDRY informe qu'il fait parti du comité technique à la LBN et qu'il faut prévoir une réunion avec la commission urbanisme au sein du Conseil Municipal.

\* Conseiller numérique : Rappel du dispositif mis en place par le Département et la CCLBN.

\* Cérémonie PMM du 21 mai : Jean-Luc PAVARD fait un résumé de la journée qui s'est bien déroulée

\* Plan d'eau « Les Plauderies » : Réflexion

\* Exhumations cimetière en cours

Monsieur le Maire donne la parole au public : Une question est posée sur la reconnaissance comme catastrophe naturelle de la grêle survenue le 20 mai. Le Maire informe de l'état d'avancement des démarches auprès de la Préfecture.

**La séance est levée à 21 h 40**